



PROASSMAT

Un syndicat qui vous rassemble

SYNDICAT PROFESSIONNEL NATIONAL D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX
N° Siret : 823 805 247 00025

Rapport Moral Année 2018

Le syndicat national professionnel des Assistants Maternels et Familiaux a été créé le 1^{er} Mars 2014 par le regroupement de tous les UNSA-ASSMAT départementaux (03, 13, 38, 45, 56, 58, 77 et 91).

L'UNSA ASSMAT national est affilié à l'UNSA par l'intermédiaire de la FESSAD, (bureau national du 25 Juin 2014)

Avant toute chose, j'adresse **mes plus vifs et chaleureux remerciements** à :

- Chacune des adhérentes pour leur fidélité et leur soutien
- Les secrétaires syndicaux UNSA PROASSMAT
- Les membres du bureau national
- Les UD et UR de l'UNSA
- La FESSAD et l'UNSA

Bureau National

Encore, beaucoup de changements cette année, voici la composition actuelle depuis le 24 novembre dernier :

Liliane DELTON, secrétaire générale nationale

Karine ALEXANDRE, trésorière nationale et déléguée syndicale des 26, 30 et 84

Hayatt BOUHLASSI, secrétaire nationale et déléguée syndicale du 71 et 07

Hayet TRABELSI, secrétaire en charge des MAM et déléguée syndicale du 92

Le bureau est élu par le conseil d'administration.

Nombre d'adhérents

2014

A l'origine, le syndicat national n'ayant été opérationnel que courant avril, il était un peu tard pour les adhésions. Nous avons malgré tout récolté 53 adhérents.

15 rue des Papillons – 34290 SERVIAN

Mail : unsa-assmat@hotmail.com

Site : <http://www.unsaproassmat.org>



<https://www.facebook.com/unsa.assmat/>

Avec les départements affiliés, le nombre total des adhérents s'est élevé à **1647 répartis dans 58 départements** dont 7 assistants familiaux et une petite centaine d'assistantes maternelles en crèches familiales.

2015

474 adhésions au national et avec les départements affiliés, le nombre total des adhérents s'est élevé à **2064 répartis dans 87 départements**

2016

1812 adhésions au national et avec les départements affiliés, le nombre total des adhérents s'est élevé à **2950 répartis dans 95 départements dont 3 outre-mer.**

2017

3055 adhésions au national, avec les départements affiliés le nombre total des adhérents s'est élevé à **4154 répartis sur la totalité des départements de la métropole et 4 outre-mer**

2018

Nous avons atteint **4812 adhérents** répartis sur la totalité du territoire y compris en outre-mer.

2019

En ce début février nous approchons des 4000 adhérents.

UNSA ASSMAT départementaux

Il subsiste uniquement :

- L'UNSA-ASSMAT 58

L'UNSA ASSMAT 91 a été dissous courant septembre 2018 et plusieurs membres du bureau sont devenus secrétaires syndicaux du 91

Secrétaires syndicaux

Ils ou Elles sont mandatées par le syndicat national pour le représenter dans leurs départements respectifs.

A ce jour 41 secrétaires syndicales dans 60 départements

Une secrétaire syndicale en charge des assistantes familiales et une spécialement dédiée pour les assistantes maternelles en crèche familiale.

Les MAM ont leur référente en la personne de la déléguée syndicale du 92.

A notre demande, et avec l'appui de la FESSAD, des formations spécifiques vont être mises en place par le CEFU pour les secrétaires syndicales et les élues en CCPD.

Une autre formation sera mise en place par l'UNSA pour celles mandatées dans les CTP

Nos nouvelles déléguées :

Département 77

BOUCHEMAL

MIREILLE



Département 91
Départements 38 et 69
Département 91
Département 94

KHANH
ATTIA
CANUT
BONO

MARIA DOLORES
DELPHINE
SANDRA
FLORENCE

Bientôt deux nouvelles secrétaires syndicales : une dans le 76 et une dans le 91

Statistiques

Cette année, nos secrétaires syndicales (dont beaucoup sont nouvelles et n'ont que quelques semaines d'activité à leur poste) ont traité près de **5100 contacts** (téléphones, mails, messages privés) **1700 contacts** pour notre trésorière et **13000 contacts** pour la secrétaire générale et son secrétariat.

Site internet UNSAPROASSMAT.ORG : **392 000 visites uniques** en 2018 avec **plus d'un million de pages vues**.
3000 questions dans notre forum adhérents et **12 000 commentaires annuels**.

Pages Facebook UNSAPROASSMAT : **32 000 personnes touchées par mois** par nos publications

Groupes Facebook public UNSPRO ASSMAT, création au 1^{er} avril 2017 : **11 250 membres inscrits**, **1500 questions nouvelles par mois et 13 000 commentaires par mois**.

Les contacts, les questions portent essentiellement sur le calcul des congés payés, des soldes de tout compte, les difficultés relationnelles avec les employeurs. Avec les conseils départementaux, il s'agit des interprétations du code de l'action sociale et des familles différentes d'un département à l'autre, souvent au détriment des assistantes maternelles, des exigences supplémentaires par rapport au référentiel. **L'ampleur de notre activité nous permet d'avoir un regard exhaustif sur l'ensemble du territoire des problèmes rencontrés dans la profession et impactant la qualité de vie professionnelle.**

Réunions extérieures

Réunion à Nîmes (30). Cette année il a été organisé moins de réunion de développement au niveau national car nous sommes très sollicités par la mise en place des 28 commissions de la CCN.

Nos secrétaires syndicales ont également organisé des réunions à proximité de leur domicile notamment dans le 95, 17 etc.

Elles ont été actives : co-animation de réunions avec le Relais assistantes maternelles, présentation de notre organisation syndicale à la journée des assistantes maternelles. Participation aux réunions organisées par la FEPEM et le RAM etc.

Réunions avec l'UNSA

Nous prenons toute notre place et participons pleinement à la vie de l'UNSA

- 1) Bureaux fédéraux FESSAD : Liliane Delton est élue au bureau fédéral depuis 2012 et vient d'être réélue le 13 février dernier.

- 2) Conseil national de l'UNSA : Un siège de titulaire a été attribué à notre syndicat. Liliane DELTON participe donc deux fois par an aux travaux de ce conseil.
- 3) Conseils régionaux et départementaux : Nous siégeons à l'URIF (Union Régionale de l'Ile de France) et nos déléguées syndicales prennent progressivement contact avec les UD de leur département.

Une délégation de 4 responsables de notre syndicat participera au congrès de l'UNSA à Rennes du 1^{er} au 4 Avril prochain (qui a lieu tous les quatre ans)

Liliane DELTON est mandatée par la FESSAD dans les réunions de travail de la CCN et dans les réunions interbranches. (AM + SPE) qui comprend 28 commissions et sous commissions, notamment sur la formation professionnelle et sur la convergence des deux conventions collectives (AM et SPE)

Deux congrès extraordinaires

- Le premier le 22 septembre 2018 en présence de Luc Bérille (SG de l'UNSA) et Saïd Darwane (Trésorier de la FESSAD) pour clarifier nos relations entre notre syndicat, la Fédération (FESSAD) et l'UNSA.
Ayant reçu toutes les assurances que nous espérions, c'est avec joie que nous restons à l'UNSA (vote à l'unanimité) et coopérons avec eux en toute confiance. Nous avons acté également à ce congrès notre changement de nom : l'UNSA ASSMAT devient l'UNSA PROASSMAT.
- Le second le 24 novembre 2018 suite aux problèmes rencontrés avec la construction d'un premier site internet et à la démission de 7 membres du bureau. Nous avons joué la transparence totale, apporté tous les documents et avons obtenu la confiance du congrès. Nous avons donc reconstitué une équipe, relancé un nouveau site internet et sommes repartis plus motivés que jamais ;

Représentativité

La CCN des assistantes maternelles du particulier employeur au nombre de 286000(votants) : l'UNSA devient la première organisation syndicale interprofessionnelle derrière le SPAMAF et le CSAFAM, syndicats professionnels catégoriels, et devant la CGT.

CTP

Cette année se sont mises en place les commissions techniques paritaires **dans les régions**, notre syndicat a fourni à la FESSAD **10 noms de secrétaires syndicales** sur toute la France qui ont été mandatées par l'UNSA.

En 2019, toutes ces personnes recevront une formation organisée et dispensée par l'UNSA pour mener à bien leur mission.

La CPT a pour missions :

- 1°) De donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables ;
- 2°) D'apporter des informations, de débattre et de rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux particuliers employeurs, aux assistants maternels et salariés du particulier employeur, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des



compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;

3°) De faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction par la mise en place de commissions dialogue ne pouvant intervenir qu'avec l'accord des parties concernées ;

4°) De faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles ;

5°) De définir des objectifs prioritaires en matière de lutte contre le travail dissimulé tenant compte, notamment, des circonstances et des intérêts locaux ;

6°) De faire des propositions d'évolutions susceptibles d'améliorer le dialogue social territorial

Courriers officiels

Nous avons adressé de nombreux courriers aux conseils départementaux au sujet :

- Des déménagements au sein du même département pour lesquels il n'est nul besoin d'attendre un mois le passage de la PMI pour continuer d'accueillir,
- Des chartes des conditions d'accueil du jeune enfant qui sont plus restrictives que le référentiel publié par décret.
- Des restrictions d'agrément sans passage en CCPD
- Abus de droits : lits parapluies, fréquentation obligatoire du RAM
- Courrier au Maire pour rappeler les missions des RAM

Nous sommes également intervenus auprès de communautés de communes au sujet de la création d'une taxe professionnelle (dite taxe couche culotte)

CCPD

Le bureau de l'UNSA PROASSMAT indemnise à hauteur de 40 € les assistants maternels du particulier employeur élus (10 € pour les assistantes maternelles des crèches familiales et les assistantes familiales qui ont maintien de salaire) soit 22 personnes au total, sous réserve de leur présence effective et de leur qualité d'adhérents y compris au moment de l'indemnisation.

Dossiers litiges

Nous avons traité 81 dossiers litiges avec mise en demeure, nous effectuons tous les calculs et les vérifications nécessaires avant de rédiger une lettre (parfois deux) de mise en demeure. Nous réglons également de nombreux litiges par la médiation avant toute mise en demeure. En amont, nous en évitons également un grand nombre grâce aux explications détaillées et personnalisées données tant à l'assistante maternelle qu'au parent employeur qui nous contactent.

Nous recherchons dans la mesure du possible à confier nos dossiers aux avocats du réseau UNSA.

Nous avons un dossier en cour d'appel après jugement défavorable du tribunal administratif pour restriction d'agrément à cause d'une interprétation abusive des 6 mineurs au domicile.

Avant de nous transmettre votre dossier, il convient absolument de se conformer au protocole que vous trouverez dans l'espace adhérents de notre site.



Ne saisissez pas vous-même les prud'hommes, vous ne pourriez plus bénéficier dans ce cas des avantages de la protection juridique.

Depuis décembre 2018, la FESSAD met à notre disposition une juriste (Cléo LOUIS) un jour par semaine pour le traitement de nos dossiers avant passage en protection juridique.

Protection juridique

Nous sommes satisfaits de notre collaboration avec la CFDP qui sont très à l'écoute de nos besoins. La cotisation est de 17,50 €

Nous avons besoin de la protection juridique uniquement pour la prise en charge des honoraires d'avocat pour les dossiers où la conciliation amiable n'a pas abouti.

Les réponses en droit du travail sont assurées par les secrétaires syndicales UNSA ASSMAT ou les membres du bureau national, les calculs et mises en demeure également. Nous arrivons d'ailleurs à résoudre 90 % des litiges par nous-mêmes.

Nous avons transmis en 2018, 31 dossiers à la protection juridique.

Assurance RCP

Nous avons établi un partenariat avec NounouAssure et signé une convention avec eux ce qui nous permet de proposer une assurance rcp avec dommages aux biens pour une cotisation de 19 €

Assurance dirigeants

Nous avons souscrit une assurance chez AXA pour couvrir les membres du bureau et la secrétaire générale de tout risque contentieux contre le syndicat ou leur personne.

Interviews

- Dans la revue l'Assmat au sujet du Tout en UN de Pajemploi
- UNSA MAG N° 195 – septembre-octobre 2018, ils ou elles font l'UNSA : Liliane DELTON, secrétaire générale de l'UNSA PROASSMAT

Audition – Intervention de l'UNSA

- Mission PMI dans les bureaux de l'assemblée nationale et dont les conclusions du rapport vont bientôt sortir
- Au ministère : sur le secret professionnel partagé et notamment sur le signalement de la maltraitance.

Réunion au HCFEA sur invitation de Sylviane GIAMPINO en vue de construire une démarche nationale d'amélioration de la qualité de l'accueil tant collectif qu'individuel en vue du développement et de l'épanouissement des jeunes enfants et du bon accueil de leurs familles.

Réunion à la Direction Générale de la cohésion sociale (DGCS) où Liliane DELTON accompagnait Rachel Brishoual sur la professionnalisation de 600000 professionnels sur trois ans.

Intervention de l'UNSA à la CNAV au sujet des arrêts de travail des assistantes maternelles suite à une note rédigée par notre syndicat.



Intervention de l'UNSA au ministère au titre des activités réduites pour alerter sur les particularités de notre profession et l'absolue nécessité de maintenir l'indemnisation des activités réduites à un bon niveau, ce qui semble avoir été entendu. (Plusieurs réponses écrites du ministère à ce sujet sur le site du sénat)

Crèches familiales

Les décrets de 2006 ne sont pas appliqués (ou mal appliqués) dans les crèches familiales. Les salariés sont sous la coupe des directrices de crèche qui en fonction du nombre d'enfants confiés font varier leur salaire, leur amplitude horaire etc.

Avocats

Nous travaillons dans la mesure du possible avec les avocats du réseau UNSA. Nous les remercions de leur collaboration et de la qualité de leur travail.

Vie syndicale

Deux bonnes nouvelles cette année :

- Plainte définitivement classée sans suite (pour faux et usage de faux déposée voici 3 ans par un membre du bureau du SUPNAAFAM)
- Condamnation de notre ex trésorière par un tribunal d'instance pour qu'elle nous restitue le matériel et la comptabilité (ordinateur, chèques non encaissés, factures etc.) avec dommages et intérêts

Contrats de travail, brochure posture Pro, recueil de textes utiles, agendas, trousse de secours

Nous vendons énormément de contrats de travail, les 6000 exemplaires ont été épuisés en moins d'un an et nous en avons recommandé à la société Tactic Impressions en rajoutant un feuillet sur le contrôle des vaccinations des enfants accueillis.

Nouveauté cette année : la rédaction d'une brochure sur la posture professionnelle.

Nous avons également à disposition un guide pratique pour les assistants familiaux et un pour les assistants maternels en crèche familiale de droit public ou de droit privé.

Un agenda professionnel a été réalisé par le bureau de l'UNSA ASSMAT avec la collaboration de nos déléguées pour l'enrichir de textes professionnalisants, cette année sur le thème du jeu.

Trousse d'urgence pour les promenades : nous avons envoyé à nos adhérents une trousse de secours comprenant une fiche pour noter les numéros d'urgence et les coordonnées des parents des enfants accueillis qui répond aux exigences de sécurité.

Outils

Nous avons adapté nos outils pour répondre à l'exonération partielle des heures complémentaires et supplémentaires.

Les outils liés ont remporté un franc succès. Nous avons fait développer par la même société Rétinium deux outils pour les MAM : répartition des charges selon diverses modalités et gestion de la délégation d'accueil. Ces outils comportent des macros qui nécessitent obligatoirement l'utilisation



d'EXCEL de Microsoft. Il est compatible à partir des versions Excel 2010. Les adhérents peuvent donc se le procurer à moindre coût.

Nous avons gardé pour ceux qui utilisent OPEN Office la version individuelle de chaque outil. Chacun a donc le choix.

Propriété intellectuelle

Nos documents : guides pratiques et contrat de travail, notre logo et bannière, nos outils excel ont été déposés en 2011 puis en 2014 et en 2018 chez un huissier de justice par l'intermédiaire du site Copyright France. Les visuels de notre groupe Facebook ont également fait l'objet d'un dépôt cette année.

Pour rappel : Le guide pratique a été déposé auprès de la SGDL (Société des gens de lettres). Nous actualisons les dépôts chaque année.

Toute reproduction et utilisation sur les groupes sociaux sont interdites et passibles de poursuites.

Nous avons constaté beaucoup de copies de nos documents sur le net.

Nous nous réservons le droit d'effectuer des poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants.

Site internet

Le bureau a décidé en mai dernier de faire réaliser un nouveau site internet plus moderne et permettant le paiement en ligne par carte bancaire.

Le premier finalisé en octobre 2018 s'est révélé peu adapté à nos besoins et surtout il a présenté au final un gros souci de sécurité.

Nous l'avons donc abandonné au profit d'un second site réalisé en 5 semaines et finalisé au 1^{er} janvier 2019 qui répond parfaitement à nos demandes.

Vous avez été nombreuses à être complètement perdues entre ces deux sites et la procédure pour s'y connecter malgré nos mails explicatifs avec copie d'écran pour vous indiquer pas à pas la manière de faire.

Devant l'afflux d'appels téléphoniques et de mails, nous avons fait réaliser une vidéo qui vous montre en image la procédure d'inscription.

Le guide pratique, vu le poids du document, le volume de papier, le coût de l'impression a été mis à votre disposition en ligne (ce qui permet de le mettre à jour en temps réel). Découpé en chapitres, avec table des matières interactives, agrémenté d'images, aéré et complété par de nombreux liens, il est plus facile d'utilisation et plus agréable à consulter.

Création d'un groupe Facebook

En avril 2017, nous avons ouvert le groupe Facebook de l'UNSA ASSMAT en reprenant le slogan de la campagne TPE : Je suis assistante maternelle, l'UNSA s'occupe de moi.

Une vingtaine de secrétaires viennent simultanément ou à tour de rôle répondre à des centaines de questions par jour. Nous dépassons les 11300 inscrits.

Nous y apportons des réponses juridiques et sur la posture professionnelle à toutes les assistantes maternelles adhérentes ou pas mais aussi aux employeurs et aux institutionnels ; (RAM, PMI etc)

Nos réponses sont volontairement assez succinctes et nous ne laissons pas ouvert les postes pour éviter les dérives et bavardages engendrant de grandes polémiques et où plus personne ne sait reconnaître les bonnes réponses.



Nous rappelons à nos adhérents qui s'en plaignent qu'elles ont un lieu sécurisé pour expliquer et recevoir plus de détails sur leur problématique : il s'agit pour elles d'utiliser le forum adhérents sur lequel nous répondons au moins deux fois par jour.

Caisse de solidarité créée en Mai 2018

Nous l'avons sollicitée à 5 reprises pour dépanner des collègues en grande difficulté. Le montant alloué varie de 200 à 400 euros.

Cotisations

Le bureau national a laissé cette année la cotisation à 60 €.

Sur ce montant :

- ✓ 17,50 € sont reversés à l'assureur de la protection juridique
- ✓ 21 € à la FESSAD et à l'UNSA

Il reste un solde de 21,50 € pour financer l'impression de tous nos documents : contrat de travail, agenda, brochures pro, mais aussi les frais d'envoi, de photocopies et de fonctionnement, y compris un téléphone portable et une carte SIM à nos déléguées syndicales. Frais également d'organisation du congrès annuel.

Devant la multiplication des écritures et le niveau atteint de notre actif, afin de satisfaire également à la transparence des comptes, élément clé de la représentativité, nous avons confié notre bilan à un cabinet d'expert-comptable.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

AVEC VOUS, POUR VOUS !

Syndicalement votre !

Pour le bureau, la secrétaire générale UNSA-PROASSMAT

Liliane Delton



